

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation :

21/02/2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 12

Date d'affichage :

21/02/2025

Présents : 8

Votants : 10

Séance du 27 février 2025

L'an deux mil vingt-cinq le 27 février à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MIGNOT William, Maire.

Présents : M. MIGNOT, M. DAMM, Mme DUPERRON MIGNOT, M. FAUCON, M. DELANOS, Mme VERDUN, M. LEFEBVRE, Mme LUST,

Absents excusés : M. CROGUENNEC pouvoir à M. DAMM et Mme COUZI pouvoir à Mme DUPERRON MIGNOT.

Absents : M. TALEB et Mme GAILLARD

Mme DUPERRON MIGNOT a été nommée secrétaire de séance.

Objet :

Délibération travaux eaux pluviales route du Landin

Monsieur le Maire informe conseil municipal qu'à la sortie du bourg, route du Landin, le tuyau d'écoulement des eaux pluviales, traversant la voie (RD90), est cassé, ce qui provoque un affaissement de la chaussée.

Après avoir pris contact avec le Département, les travaux à réaliser se situe en agglomération, c'est donc à la commune de les prendre en charge.

Monsieur le Maire présente deux devis :

- l'entreprise Bouygues, devis d'un montant de 5870 € HT soit 7 044 € TTC
- l'entreprise Gagnereau, devis d'un montant de 8 637,97 € HT soit 10 365,56 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- ✓ **Autorise** monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise Bouygues d'un montant de 7 044 € TTC

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits

Signé et certifié conforme au Registre

Date de signature : 28/02/2025

Qualité : Maire d'Hauville



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation :

21/02/2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 12

Date d'affichage :

21/02/2025

Présents : 8

Votants : 10

Séance du 27 février 2025

L'an deux mil vingt-cinq le 27 février à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MIGNOT William, Maire.

Présents : M. MIGNOT, M. DAMM, Mme DUPERRON MIGNOT, M. FAUCON, M. DELANOS, Mme VERDUN, M. LEFEBVRE, Mme LUST,

Absents excusés : M. CROGUENNEC pouvoir à M. DAMM et Mme COUZI pouvoir à Mme DUPERRON MIGNOT.

Absents : M. TALEB et Mme GAILLARD

Mme DUPERRON MIGNOT a été nommée secrétaire de séance.

Objet :

Délibération fongibilité des crédits à 7,5 % - M57

La mise en place du nouveau référentiel budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2022 permet à l'exécutif de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

L'assemblée délibérante autorise à l'occasion du vote du budget, dans les limites qu'elle fixe (avec un maximum de 7.5 %), les taux choisis pouvant être différents selon les sections.

Ces mouvements de crédits ne doivent pas entraîner une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre.

Ces mouvements de crédits par fongibilité sont soumis aux règles suivantes :

- Obligation de transmission au représentant de l'Etat chargé de contrôle de légalité.
- En informer l'assemblée délibérante lors de sa plus proche séance.
- Transmission au comptable public, pour contrôle de la disponibilité des crédits dans Hélios.

Il est proposé au conseil municipal,

D'approuver la fongibilité des crédits au taux de 7.5 % en fonctionnement et en investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** la fongibilité des crédits et autorise le Maire à procéder aux virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5 % pour chacune des deux sections, de fonctionnement et d'investissement

Signé et certifié par le Maire William MIGNOT
Date de signature : 28/02/2025
Qualité : Maire d'Hauville

Le Maire de HAUVILLE
certifie le présent acte exécutoire
- transmis à la Préfecture le
- notifié ou publié le



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation :

21/02/2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 12

Date d'affichage :

21/02/2025

Présents : 8

Votants : 10

Séance du 27 février 2025

L'an deux mil vingt-cinq le 27 février à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MIGNOT William, Maire.

Présents : M. MIGNOT, M. DAMM, Mme DUPERRON MIGNOT, M. FAUCON, M. DELANOS, Mme VERDUN, M. LEFEBVRE, Mme LUST,

Absents excusés : M. CROGUENNEC pouvoir à M. DAMM et Mme COUZI pouvoir à Mme DUPERRON MIGNOT.

Absents : M. TALEB et Mme GAILLARD

Mme DUPERRON MIGNOT a été nommée secrétaire de séance.

Objet :

Délibération participation au séjour en Allemagne pour les collégiens en classe de 4^{ème} à Routot

Monsieur le maire explique au conseil municipal que le collège de Routot organise 1 séjour pédagogique en Allemagne pour les collégiens en classe de 4^{ème} au premier semestre 2025

La participation financière demandée à chaque famille est de 381€. Monsieur le Maire propose de verser une subvention aux familles des collégiens hauvillais à hauteur de 75 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **Accepte** la participation au séjour pédagogique en Allemagne sous forme de subvention aux familles hauvillaises
- **Autorise** monsieur le maire à inscrire ces dépenses au budget primitif 2025.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie certifiée conforme au Registre



Signé électroniquement par : William MIGNOT
Date de signature : 28/02/2025
Qualité : Maire d'Hauville

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation :

21/02/2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 12

Date d'affichage :

21/02/2025

Présents : 8

Votants : 10

Séance du 27 février 2025

L'an deux mil vingt-cinq le 27 février à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MIGNOT William, Maire.

Présents : M. MIGNOT, M. DAMM, Mme DUPERRON MIGNOT, M. FAUCON, M. DELANOS, Mme VERDUN, M. LEFEBVRE, Mme LUST,

Absents excusés : M. CROGUENNEC pouvoir à M. DAMM et Mme COUZI pouvoir à Mme DUPERRON MIGNOT.

Absents : M. TALEB et Mme GAILLARD

Mme DUPERRON MIGNOT a été nommée secrétaire de séance.

Objet :

Délibération participation au séjour en Espagne pour les collégiens en classe de 3^{ème} à Routot

Monsieur le maire explique au conseil municipal que le collège de Routot organise 1 séjour pédagogique en Espagne pour les collégiens en classe de 3^{ème} au premier semestre 2025

La participation financière demandée à chaque famille est de 358 €. Monsieur le Maire propose de verser une subvention aux familles des collégiens hauvillais à hauteur de 75 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **Accepte** la participation au séjour pédagogique en Espagne sous forme de subvention aux familles hauvillaises
- **Autorise** monsieur le maire à inscrire ces dépenses au budget primitif 2025.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie certifiée conforme au Registre

Signé électroniquement par : William MIGNOT

Date de signature : 28/02/2025

Qualité : Maire d'Hauville



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation :

21/02/2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 12

Date d'affichage :

21/02/2025

Présents : 8

Votants : 10

Séance du 27 février 2025

L'an deux mil vingt-cinq le 27 février à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MIGNOT William, Maire.

Présents : M. MIGNOT, M. DAMM, Mme DUPERRON MIGNOT, M. FAUCON, M. DELANOS, Mme VERDUN, M. LEFEBVRE, Mme LUST,

Absents excusés : M. CROGUENNEC pouvoir à M. DAMM et Mme COUZI pouvoir à Mme DUPERRON MIGNOT.

Absents : M. TALEB et Mme GAILLARD

Mme DUPERRON MIGNOT a été nommée secrétaire de séance.

Objet :

Délibération factures d'investissement

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de régler deux factures d'investissement arrivées à échéances.

Le montant des dépenses sera inscrit au Budget Primitif 2025 à article 203 :

- EXPLOR-E pour un montant de 12 732 € TTC (sondage et inspection vidéo laser cartographie marnière)
- VIAMAP pour un montant de 280,57 € TTC (solde avant-projet de l'aménagement du bourg)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

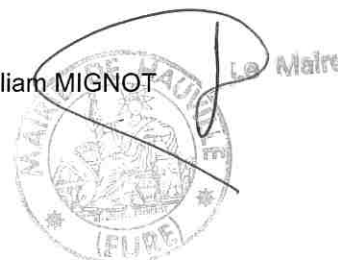
Accepte le paiement des factures EXPLOR-E et VIAMAP.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie certifiée conforme au Registre

Signé électroniquement par : William MIGNOT

Date de signature : 12/03/2025

Qualité : Maire d'Hauville



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
21/02/2025

Date d'affichage :
21/02/2025

Nombre de Conseillers :
En exercice : 12
Présents : 8
Votants : 10

Séance du 27 février 2025

L'an deux mil vingt-cinq le 27 février à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MIGNOT William, Maire.

Présents : M. MIGNOT, M. DAMM, Mme DUPERRON MIGNOT, M. FAUCON, M. DELANOS, Mme VERDUN, M. LEFEBVRE, Mme LUST.

Absents excusés : M. CROGUENNEC pouvoir à M. DAMM et Mme COUZI pouvoir à Mme DUPERRON MIGNOT.

Absents : M. TALEB et Mme GAILLARD

Mme DUPERRON MIGNOT a été nommée secrétaire de séance.

Objet :

Délibération Travaux SIEGE Aménagement Bourg

Monsieur ou Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications (rayer la mention inutile). Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée.

Cette participation s'élève à:

- ✓ en section d'investissement: **16 867.00 €**
- ✓ en section de fonctionnement: **20 417.00 €**

étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise :

- ✓ Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,
- ✓ L'inscription des sommes au Budget de l'exercice, au compte 20415 pour les dépenses d'investissement (DP et EP), et au compte 61523 pour les dépenses de fonctionnement (FT).

Signé électroniquement par : William MIGNOT
Date de signature : 28/02/2025

Reçu en préfecture conforme au Registre



Convention de Participation Financière entre le SIEGE et la commune de HAUVILLE OPERATIONS PROGRAMMEES Exercice budgétaire 2025

Entre le SIEGE, représenté par Monsieur Xavier HUBERT, Président, dument habilité par décision du bureau syndical en date du 06/12/2024,

Et
de HAUVILLE, représentée par M./Mme le Maire, dument habilité(e) par voie délibérative en date du 27/02/2025

Préambule

Dans le cadre de ses missions, le SIEGE réalise des travaux sur le territoire de la commune de HAUVILLE, donnant lieu à participation financière de ladite commune. La présente convention a pour objet de fixer le montant de cette contribution et d'organiser les flux financiers entre le SIEGE et la commune.

Article 1 : Objet des travaux

Lieu dit : BOURG TR1 RD90

N° DT: 202921

Distribution Publique [DP]

Eclairage Public Coord. [EP]

Réseau télécom [FT]

Renforcement Préventif DP (RRP)

Renforcement Préventif EP (ERP)

Renforcement Préventif Telecom (TRP)

Article 2 : contribution communale

Conformément au régime de participation financière du SIEGE et suivant la nature des travaux mentionnés à l'article 1, la contribution communale estimative s'élève à:

Dépenses d'investissement

Programmes	Mnt estimé TTC	Participation commune	Montant total
RRP	152 000.00	7% HT	8 867.00
ERP	48 000.00	20% HT	8 000.00
Total	200 000.00		16 867.00

Dépenses de fonctionnement

Programmes	Mnt estimé TTC	Participation commune	Montant total
TRP	49 000.00	30% HT + TVA	20 417.00

Article 3 : Ajustement et versement

Les participations communales estimées sont ajustées à la clôture de l'opération sur la base du coût réel des travaux dans la limite des montants totaux 1 et 2 définis à l'article 2. Les modifications du projet initial donnant lieu à d'éventuels compléments de participation communale seront examinées par voie d'avenant à la présente.

A l'achèvement des travaux sur les réseaux de distribution publique d'électricité et d'éclairage public, les contributions communales ajustées correspondant au Total 1 feront l'objet d'émission de titres de recettes distinctifs en fonction des taux de participation de la commune. Puis, à l'achèvement des travaux sur les réseaux de télécommunications, la contribution communale ajustée correspondant au Total 2 fera l'objet d'un titre de recettes distinct.

Article 4 : Dénonciation

En cas de force majeure empêchant l'exécution de l'opération, et après échange de courriers portant accord des deux parties, la convention est réputée sans objet. La commune contribuera néanmoins aux éventuelles dépenses d'études engagées par le SIEGE à un taux de 40 % du montant TTC.

Article 5 : Durée de la convention

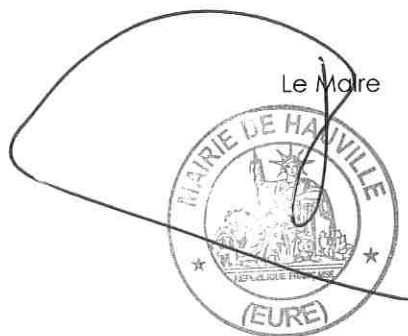
A compter de la signature des parties, le SIEGE est autorisé à réaliser l'ouvrage conformément aux dispositions de l'article 1 et la convention coure jusqu'à la clôture de l'opération.

Fait à Guichainville, le

Le Président du SIEGE
Xavier HUBERT



Le Maire



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation :

21/02/2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 12

Date d'affichage :

21/02/2025

Présents : 8

Votants : 10

Séance du 27 février 2025

L'an deux mil vingt-cinq le 27 février à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MIGNOT William, Maire.

Présents : M. MIGNOT, M. DAMM, Mme DUPERRON MIGNOT, M. FAUCON, M. DELANOS, Mme VERDUN, M. LEFEBVRE, Mme LUST,

Absents excusés : M. CROGUENNEC pouvoir à M. DAMM et Mme COUZI pouvoir à Mme DUPERRON MIGNOT.

Absents : M. TALEB et Mme GAILLARD

Mme DUPERRON MIGNOT a été nommée secrétaire de séance.

Objet :

Proposition d'honoraires VIAMAP concernant l'aménagement du Bourg

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal d'une proposition d'honoraires du cabinet VIAMAP concernant le projet d'aménagement du Bourg.

Le cabinet va procéder à la confection du marché public, la mise en ligne de celui-ci ainsi que la consultation et l'analyse des offres.

Le montant de la proposition s'élève à 39 128 € HT soit 46 953,60 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- ✓ **Autorise** monsieur le Maire à signer la proposition d'honoraires du cabinet VIAMAP dans le cadre du projet d'aménagement du Bourg

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie certifiée conforme au Registre

Signé électroniquement par : William MIGNOT

Date de signature : 28/02/2025

Qualité : Maire d'Hauville

